



Situation de l'antenne de Moselle du Grand Est

Devoir d'alerte RPS

Stop à la dégradation des conditions de travail
et à une direction régionale déconnectée des réalités de terrain
Stop à un service public dégradé

Depuis septembre 2024 notre organisation syndicale alerte sur la situation de l'antenne de Moselle de la délégation régionale Grand Est, les conséquences des mesures prises par la direction générale et relayées par la direction régionale sur la qualité du service public, les conditions de travail des agents et leur santé au travail.

L'aggravation de la situation en cette fin mai 2026 nous contraint à alerter l'ensemble des agents de l'établissement sur cette situation inacceptable.

En effet, les mesures suivantes ont été prises par la direction générale et relayées par la direction régionale :

- Mesures dites de régulation de l'activité prises en septembre 2024 avec la réduction drastique et immédiate des enveloppes formation allouées aux antennes. Nos collègues ont dû, la plupart du temps, porter seuls l'information auprès de leurs contacts RH/Formation, sans aucun appui de leur direction. Contraints d'annuler des INTRAS et des UNIONS programmés depuis plusieurs mois (dates validées chez le formateur et la collectivité, session créée en GDAI puis basculées en IEL et parfois même convoquées), les agents de l'antenne Moselle ont vu le sens de leurs missions profondément bouleversé, les relations de confiance avec les collectivités du territoire très fortement bousculées.
- Mise en place autoritaire, sans concertation et sans renfort humain des deux dispositifs de formation des demandeurs d'emploi au métier de secrétaires de mairie, parcours labélisés QUALIOPI. Véritable fardeau administratif pointé par l'étude de la DARES et du Ministère du Travail (novembre 2023), on constate à sa lecture que 50% des organismes formation s'étant engagés dans la démarche, l'ont finalement abandonnée en cours de route. Raisons invoquées : démarches bureaucratiques bien trop lourdes et absence de personnel dédié pour mener à bien le processus de certification.
- Mesures de limitation de remplacements des agents absents entraînant une surcharge d'activité pour l'ensemble des agents de l'antenne
- Effet de la fusion de la délégation régionale avec le transfert de postes de l'ancien siège de la délégation régionale Alsace-Moselle (Metz) vers le siège de la nouvelle délégation régionale Grand Est (Nancy) sans concertation et sans étude d'impact des conséquences de ces décisions sur les équipes de l'antenne Moselle.
- Réorganisation des services avec changement d'affectation d'agents de service sans passage au Comité Social Territorial

- Mesures de réduction de la prise en charge des remboursements de frais de stagiaires conduisant à entraver l'accès à la formation des agents des collectivités, en particulier les agents de catégorie C.

Conséquences : un risque de service public dégradé que se refusent à mettre en œuvre les agents de l'antenne de Moselle ; une dégradation des conditions de travail des agents et des risques de RPS ; des atteintes à la santé au travail pour l'ensemble des agents de la délégation.

Dans cette situation, toute l'équipe s'est montrée solidaire. Elle a été soutenue de manière indéfectible par son responsable d'antenne qui a fait remonter les difficultés de son équipe à la direction régionale, en particulier – comme responsable d'antenne- à sa N+1 la DAF « Action Territoriale ».

Malheureusement, il s'est jusqu'à présent heurté à un mur. En effet, la direction régionale a refusé de prendre en compte les réalités de terrain et a nié l'ensemble des problèmes signalés par le RA Moselle. Au contraire, elle a accentué les pressions managériales sur l'équipe de l'antenne et tout particulièrement sur son responsable d'antenne, militant syndical reconnu et qui a eu des responsabilités de représentant du personnel.

Les représentants de la CGT au CRO Grand Est ont alerté à deux reprises lors de séances du CRO sur la situation de l'antenne de Moselle mais là non plus, ils n'ont pas été entendus.

Depuis de très nombreux mois, le responsable d'antenne est l'objet de très nombreuses mesures managériales déviantes de sa direction qui sont contraires aux principes et valeurs du management de notre établissement. Nous ne pouvons en faire un exposé exhaustif, en voici quelques exemples :

- Non-réponses, malgré plusieurs relances à chaque fois du responsable d'antenne Moselle nécessitant un arbitrage de la direction. Cette absence d'arbitrage met en difficulté toute l'équipe de l'antenne, en particulier son responsable qui s'était engagé auprès de ses collègues à faire remonter leurs retours terrain et les difficultés rencontrées.
- Refus de formation par l'absence de validation des demandes dans NEEVA
- Convocations de réunions via Teams à des horaires indues (exemple : pendant la pause méridienne)
- Pratiques déviantes de l'utilisation des communications de mails contraire à charte managériale « *Pour l'exercice des responsabilités* » (p.29) : dans certains cas, nous l'avons vu plus haut, absence de réponses à des demandes urgentes malgré des relances ; dans d'autres cas, attitude dilatoire avec multiplication de questions anodines aux réponses fournies par le RA Moselle (exemple : 14 échanges de mails pour un devis de restauration d'un montant de 500 euros pour 30 personnes¹).

En ce mois de mai, un cran a été franchi. En effet, le responsable de l'antenne de Moselle est individuellement mis en cause et fait l'objet de mesures répressives voire discriminatoires :

- Enquête administrative de l'inspection générale sur les services de l'antenne

¹ Dans le détail il s'agissait d'une exigence de faire baisser de 4,16 euros un devis de restauration (de 17,06 euros à 12,9 euros par personne pour un buffet de 30 personnes.)

- Pénalisation de son CIA avec pour la 1^{ère} fois de sa carrière en plus de 15 années de CNFPT des compétences relationnelles qualifiée de « *plutôt adapté* »
- Blocage de sa carrière avec avis défavorable à son avancement de grade – ce qui est une mesure classique de discrimination syndicale

Cela ne peut plus durer.

La CGT demande :

- La fin des pressions managériales exercées sur l'antenne de Moselle et son responsable
- La pris en compte des attentes et préoccupations des agents de l'antenne concernant leurs conditions de travail et les moyens de rendre un service public de formation professionnelle de qualité
- L'abandon immédiat des mesures discriminatoires prises contre le responsable de l'antenne de Moselle

Ce sont ces exigences que la CGT entend défendre dans l'ensemble des instances où elle siège :

- Dans les instances paritaires représentatives du personnel du CNFPT : CST, F3SCT, CAP
- Au CRO Grand Est
- Au Conseil d'administration du CNFPT

Ces 3 exigences, la CGT les porte pour tous les services de l'établissement et tous les agents du CNFPT, quelle que soit leur responsabilité hiérarchique !

- Absence de pressions managériales
- Prise en compte des attentes et préoccupations des agents concernant leurs conditions de travail et les moyens de rendre un service public de formation professionnelle
- Absence de mesures discriminatoires à l'encontre des agents et des responsables de service qui défendent ouvertement de telles exigences :

Paris, le 26 mai 2026